

Desolidarisation de bail pour location

Par franck, le 26/04/2010 à 18:38

Bonjour,

je vivais avec ma copine en union libre et nous avons pris un appartement avec le bail aux 2 nomsdepuis juillet 2008. Seulement au début de cette année, nous nous sommes séparés et elle a gardé l'appartement. J'ai fait 1 premiere lettre pour donner conge pour ma part et demander la desolidarisation du bail. L'agence n'a pas acceptée. J'ai écrit une 2eme lettre avec les revenus de madame et la ils m'ont réécrit qu'ils leur fallait les copies de ses revenus et qu'ils allaient me tenir au courant. Cela fait 1 mois et pas de nouvelles. que faire?

Par FRANCK34, le 26/04/2010 à 18:44

BONJOUR,

le bailleur peut refuser de perdre une garantie, ils ont droit de refuser

pour tout savoir sur le bail

http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm

Par franck, le 27/04/2010 à 18:31

bonjour,

merci pour votre reponse.

Il a le droit de refuser la desolidarisation meme si mon ex copine toute seule arrive bien au dela de 3 fois le montant du loyer .	